



Nieul87

2026/38

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	3
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-six mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 21 mai deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Quette Pierre, Mme Lecointre Marie-France, M. Moulaine Charles, Mmes Gaspard Céline, Reauly Paola, Boulesteix Myriam, Malric Claire, Bruyère Nathalie, MM. Mazin Clément, Détienne Aurélien, Tronche Imanol

Absents excusés : M. Pagnou Pascal donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Piralla Sandra donne procuration à Mme Boulesteix Myriam, M. Crespy Benjamin donne procuration à M. Mazin Clément

Secrétaire de séance : Mme Bruyère Nathalie

Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne

Le projet présenté en réunion du Conseil municipal le 25 septembre 2023 et intitulé « Requalification et renaturation de la rue du 8 Mai 1945 (partie haute) » est en cours de modification.

Pour rappel, ce projet se situe rue du 8 Mai 1945 partie à partir du dôme jusqu'à la partie haute du lotissement « Le Vert Côteau ». Il concerne une séquence linéaire d'environ 350ml. Cette séquence côtoie l'école maternelle, le « jardin de la Liberté », la pharmacie et le supermarché.

Les objectifs du projet sont :

- N° 1 – Améliorer la circulation piétonne en matière de sécurité, de confort et de continuité
- N° 2 – Améliorer les abords de l'école maternelle
- N° 3 – Améliorer le carrefour avec la rue de la Plantusse et intégrer le projet réseau de chaleur communal
- N° 4 – Végétaliser et renaturer la rue sur toute sa longueur
- N° 5 – Réduire les surfaces imperméables
- N° 6 – Privilégier les matériaux locaux et durables

Un nouvel estimatif des travaux est présenté à l'assemblée d'un montant de 475 999,65 € HT hors option et dont 100 000,00 € HT pour la reprise de la voirie départementale.

Les travaux sont destinés à :

- La restructuration de la voirie avec suppression du giratoire,
- Mise en place de bordures en granit et béton,
- Réalisation d'un ralentisseur et de trottoirs en béton désactivé,
- Terrassement en vue de végétalisation, plantations et engazonnement,
- La signalisation,
- L'assainissement des eaux pluviales et des réseaux,...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles auprès du Département de la Haute-Vienne mais également auprès d'autres financeurs potentiels dans le cadre du projet précité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,
Nathalie Bruyère.

Monsieur le Maire,
Laurent Bila.



Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 087-218710705-20260526-DL_2026_38-DE